COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE FEMININE DE HANDBALL
PROCES-VERBAL – REUNION DU 13 FEVRIER 2023

Membres présents : Nodjialem MYARO (présidente de la LFH, mandat de Jean-Marie BRINON, président de la CNCG), Pascal BOUCHET (président de la COC), Pascal BOURGEAIS (DTN), Olivier BUY, (président de la CNA), Christophe CASSAN (représentant des entraineurs), Sabrina CIAVATTI (représentante des joueuses), Clément FORGENEUF (représentant des clubs de D1F), Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs), Olivier KRUMBHOLZ (sélectionneur national de l'équipe de France A Féminine), Rémy LEVY (personnalité qualifiée), Sophie PALISSE (représentante des clubs de D1F), Thierry WEIZMAN (représentant des clubs de D1F).

Autres présents : Fabrice ARCAS, Eric BARADAT, Florence BARO, Thibaut DAGORNE, Benoît HENRY, Vanessa KHALFA, Pierre PRADEAU, Gwenhaël SAMPER.

Membres excusés : Eric JULLIG (représentant des clubs de D2F), Frédéric VIGNIER (représentant des clubs de D1F).

Le 13 février 2023, le comité de direction de la LFH s'est réuni, sous forme de visioconférence. L'ordre du jour de la séance a porté sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2022
- Calendrier de la D1F 2023-24
- Trophées de fin de saison
- Composition du « Groupe de contrôle des obligations marketing » (GCOM)
- Questions diverses

La réunion a débuté à 12h30.

Nodjialem MYARO adresse ses félicitations aux clubs de Metz et Brest pour leur qualification, respectivement en quart de finales et play-off de la Ligue des Champions.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2022

Les membres du comité de direction de la LFH, présents et représentés, ont validé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2022 de cette instance.

Ce procès-verbal ainsi adopté sera publié sur le site internet de la LFH.

2. Calendrier de la D1F 2023-24

Fabrice ARCAS indique que le projet de calendrier de la D1F 2023-24 présenté est le fruit de trois réunions du groupe de travail calendrier auxquelles ont pris part des acteurs fédéraux, les partenaires sociaux, des représentantes des joueuses et des représentants des entraîneurs.

Comme les années précédentes, les contraintes ont été fixées (enchaînement de rencontres, trêves internationales, …) préalablement à l'élaboration du calendrier. Trois points majeurs, qui ont fait l'objet de discussions, sont à signaler :

- 2023 étant une année préolympique, la date de début du championnat de D1F a été fixée au 30 août 2023 ;
- Une nouveauté a également été instaurée cette année : la notion de « doublon » dans un secteur géographique restreint. Il en effet est apparu intéressant pour les clubs évoluant en Ligue des Champions d'aménager leur calendrier pour permettre aux joueuses évoluant dans ces clubs, qui sont

par ailleurs souvent internationales, de bénéficier de périodes de repos supplémentaires. Un doublon est par conséquent proposé sur les journées 9 et 10 prévues respectivement les samedi et dimanche 4 et 5 novembre et le mercredi 8 novembre 2023. S'agissant des équipes évoluant en Ligue des Champions, il est proposé de programmer le match de la J9 le vendredi 3 novembre 2023 et celui de la J10 le dimanche 5 novembre 2023 avec deux déplacements à proximité. Cela leur permettrait ensuite de disposer d'une plage de 5 jours pour préparer leur match européen et également de rationaliser leurs déplacements. Le groupe de travail a choisi de proposer cette expérimentation à deux reprises dans le calendrier 2023-24 : en novembre 2023 et en avril 2024 ;

- La journée 24 est programmée les 11 et 12 mai 2024, soit aux mêmes dates que le final 4. Par conséquent si une équipe française est concernée par le final 4 elle jouera le match comptant pour la J24 le vendredi 17 mai, veille de la finale de la Coupe de France. Toutefois si cette équipe, ou son adversaire, est concernée par la finale de la Coupe de France, le match comptant pour la J24 sera alors disputé le mercredi 1er mai 2024.

Benoît HENRY reste persuadé que la notion de « doublon » reste une bonne idée mais il tient à alerter sur une problématique remontée par les joueuses : celle de se déplacer avec l'effectif nécessaire pour faire face à d'éventuelles blessures au cours de ces rencontres.

Christophe CASSAN indique que la majorité des entraineurs n'était pas favorable aux doublons mais si cette proposition favorise les équipes évoluant en Ligue de Champions, 7Master ne s'y opposera pas.

Nodjialem MYARO conçoit que les clubs vont devoir s'adapter mais le peu de remarques suscitées par ce projet de calendrier illustre qu'il a été bien travaillé en amont.

Gwenhaël SAMPER indique que ce projet va donc être soumis pour avis au vote des membres du comité de direction avant d'être présenté pour avis à l'assemblée générale de la LFH. Il sera ensuite soumis au vote du Bureau directeur fédéral.

Après discussions, les membres du comité de direction, présents et représentés, valident à l'unanimité le projet de calendrier D1F 2023-24 qui sera présenté à l'assemblée générale de la LFH.

3. Trophées de fin de saison

Vanessa KHALFA rappelle que, lors de la saison 2021-22, pour être élue joueuse de l'année, il fallait nécessairement avoir gagné un trophée de joueuse du mois, ce qui limitait considérablement le nombre de prétendantes au trophée de joueuse de l'année. Afin d'élaborer les trophées saison 2022-23, il y a eu un vrai travail de collaboration avec les partenaires pour prendre en compte les remarques formulées.
Cette saison des trophées seront remis en D1F (10) et en D2F (3). En raison du calendrier et du budget, il est prévu de remettre les titres lors d'une rencontre à domicile (dernière ou avant-dernière) pour permettre de les célébrer avec les joueuses, les entraîneurs, les spectateurs et les partenaires.
Le comité d'expert se réunira pour établir la liste des nominées qui sera soumise au vote du grand public. La MVP sera désignée selon des critères qui restent à définir.

Thibaut DAGORNE se félicite de la délivrance de trophées en D2F qui était une vraie demande de cette division.

4. Composition du « Groupe de contrôle des obligations marketing » (GCOM)

Nodjialem MYARO explique qu'Estéban VIDEAU ayant quitté la FFHandball, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement au sein de ce groupe de contrôle. La candidature de Cédric POUTHIER, directeur marketing de la FFHandball, est par conséquent proposée au vote des membres du comité de direction.

Les membres du comité de direction, présents et représentés, se prononcent à l'unanimité en faveur de la candidature de Cédric POUTHIER pour intégrer ce groupe de contrôle.

Nodjialem MYARO indique que ce groupe de contrôle sera rapidement réuni pour constater les manquements et les transmettre à la COC afin que des sanctions soient prises.

5. Questions diverses

- Point COVID

Gwenhaël SAMPER indique que le Bureau directeur fédéral a voté la suppression des mesures dérogatoires liées au Covid au sein du régime général compte-tenu de l'évolution de la législation en matière de Covid-19, et notamment de la fin des obligations d'isolement systématique.

Gérard JUIN explique qu'il est par conséquent proposé de s'aligner sur le régime général en supprimant le protocole Covid 19 au sein de la LFH.

Les membres du comité de direction, présents et représentés, se prononcent à l'unanimité en faveur de la suppression du protocole Covid 19 au sein de la LFH.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Nodjialem MYARO remercie tous les participants et clôt la réunion.

La réunion s'est terminée à 13h00.

Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH